

PROCHAINE SESSION 2,5 jours :
- 22, 23 octobre 25 et 7 janvier 2026

14 h

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

« Profession ASEM : vers une posture éducative renforcée »

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Identifier les missions et les activités confiées à l'ASEM dans une classe maternelle,
- Travailler en équipe avec un enseignant en respectant les missions de chacun et se situer dans l'équipe pédagogique (interventions, rôle, relation, communication)
- Connaître les protocoles d'hygiène et de sécurité
- Identifier les besoins de l'enfant, acquérir des bases sur les étapes de développement physique et psychologique des enfants (3 à 6 ans)
- Gérer l'agressivité ou le refus des consignes par les jeunes enfants
- Connaître les techniques d'animation d'atelier, d'accueil et de loisirs

>>> VALIDATION

Attestation de suivi de formation délivrée en fin de parcours

>>> AUTRE FORMATION

- L'autisme et les troubles envahissants du développement
- Vers une Meilleure Inclusion : Formation à l'Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap

Ref interne FORMATION PROFESSION ASEM 14H 2025 LGAM 30092024 V1.1 Cette version annule et remplace toutes les précédentes.

VIVARAIS
FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | TOURNON-SUR-RHÔNE (07)

www.vivaraiss-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 3888118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référente pédagogique :

Fabienne PENEL >>> fabienne.penel@cneap.fr

Référente administrative :

Gislaine ENTRESSANGLE >>> gislaine.entressangle@cneap.fr



vivaraiss@cneap.fr



Information sur nos formations BTSA - BP REA - CAP et DE AES

PORTES OUVERTES : 6 DEC - 31 JANV - 14 MARS - 24 juin / REUNIONS EN VISIO : 18 FEVRIER - 15 AVRIL - 20 MAI

Profession ASEM : vers une posture éducative renforcée

CONTENU DE LA FORMATION

17 h

JOUR 1 22/10/25	• Le cadre de travail de l'ASEM • Se situer au sein de la communauté éducative, les rôles des différents membres de la communauté éducative, l'OGEC, l'organisation du travail, l'évaluation de l'ASEM. • Les missions de l'ASEM : fonction éducative, d'aide pédagogique et d'entretien des locaux et du matériel ; • Compétences et qualités développées. • Le cadre réglementaire au quotidien • Les protocoles d'hygiène et de sécurité, la réglementation.	7 h
JOUR 2 23/10/25 Matin	• Les besoins fondamentaux et les rythmes de l'enfant • Animer une activité adaptée à l'âge des enfants et au temps d'activité : comprendre la notion d'objectif lié au développement • La posture de l'ASEM auprès des enfants : un observateur privilégié ; Autorité, écoute et réponse aux besoins de sécurité, de communication : Etudes de cas / jeux de rôles • Accompagner les activités d'apprentissage. • La posture de l'ASEM auprès de l'enseignant et des parents : rôle, limites d'intervention	3h30
JOUR 3 07/01/2026 Matin	• Retour d'expérience	3h30

>>> PUBLIC VISE

- Salarié en poste dans un établissement scolaire (Compréhension et intégration des consignes écrites et orales énoncées en français laissés à l'appréciation de l'employeur)
- Toute personne désirant travailler avec des enfants : ASEM, auxiliaire de service, agent de service des classes maternelles, aide maternelle

>>> ACCÈS À LA FORMATION

- Etude du dossier d'inscription

>>> LES + DE LA FORMATION

- Transmission de savoirs théoriques,
- Débats - Jeux de rôles - Exercices pratiques – transpositions de situations

>>> MODALITÉS DE FORMATION

- **Prochaines sessions de 14h:**
- les 22, 23 octobre 2025 et 7 janvier 2026
- **Effectif minimum : 8 stagiaires**
- **Moyens d'encadrement :** formation placée sous la responsabilité d'un formateur titulaire d'un diplôme du secteur médico-social de niveau 7. Vivarais Formation satisfait aux obligations légales et réglementaires de déclaration préalable
- **Pour les stagiaires ,**
⇒ **Le coût horaire de la formation est de 21,50€**
⇒ **Financement**
 - OPCO
 - Employeur
 - Personnel